



CROISÉES D'ARTS # 2 – 2, 3 et 4 octobre 2026

Participation - Modalités pratiques pour les exposants

I. Objectif de l'événement. Les Croisées d'arts se dérouleront les 2, 3 et 4 octobre 2026 à Château-Landon. Lors de ces trois jours et deux nuits, des artistes de toutes les disciplines, professionnels ou amateurs, exposeront leurs œuvres derrière les vitrines et les fenêtres des particuliers, des commerçants et des artisans. Programmées lors des Journées nationales des artistes, les Croisées d'arts poursuivent le même objectif essentiel : faire que l'art se voie, s'approche, se partage et dialogue avec tous dans les espaces de la vie quotidienne. Ainsi Château-Landon deviendra galerie à ciel ouvert, exposant de 60 à 70 artistes en plus de 70 lieux d'accrochage et invitant à un parcours libre à la découverte des différents quartiers de la ville. À la nuit tombée, vitrines et fenêtres seront illuminées jusqu'aux environs de 22 H 30.

II. Calendrier synthétique (date au plus tard, responsabilités)

- | | |
|---|--|
| ✓ Dépôt des candidatures des exposants : | le 15 mai au plus tard. |
| ✓ Visite des « croisées hôtes » organisées pour les exposants : | du 20 mai au 30 juin |
| ✓ Dépôt des œuvres par les exposants à Château-Landon : | du 21 au 27 septembre |
| ✓ accrochage des œuvres : | du 28 septembre au 1 ^{er} octobre |
| ✓ Démontage des œuvres exposées par l'équipe Croisées d'arts : | à partir du 5 octobre |
| ✓ Reprise des œuvres par les exposants | avant fin octobre |

III. Participation aux Croisées d'arts : conditions générales

Conditions de participation

Les exposants doivent 1) avoir fait acte de candidature, 2) avoir complété et renvoyé le questionnaire décrivant l'œuvre ou les œuvres à exposer, 3) avoir indiqué s'ils comptent user de la faculté qui leur sera offerte d'exposer des œuvres à certaines conditions dans les lieux kiosques (Hôtel Dieu, salle de la Tour Madeleine, ...); 4) avoir signé le document relatif aux modalités pratiques de participation à l'événement, 5) avoir réglé la cotisation à l'association Amis de l'Hôtel Dieu.

Œuvres exposées

Les exposants sont libres de ce qu'ils entendent présenter. L'équipe en charge des Croisées d'arts sélectionne les œuvres proposées sur la base de 4 critères principaux : respect de l'objectif de l'événement, qualité intrinsèque de l'œuvre, cohérence formelle globale de l'événement, prise en compte des contraintes pratiques inhérentes à l'événement. Elle n'aura pas à justifier des raisons pour lesquelles elle n'acceptera pas certaines œuvres.

Reconnaissance et attributions des lieux d'exposition

Les lieux d'expositions sont présentés aux exposants lors de 2-3 visites organisées par l'équipe Croisées d'arts au courant des mois de mai et juin.

La présence des exposants, sans être obligatoire, est fortement recommandée. Lors de chacune de ces visites, un premier choix de lieu est déterminé avec chaque artiste. L'équipe Croisées d'arts veille à la résolution en temps réel des éventuels conflits de choix et propose le cas échéant plusieurs possibilités alternatives. A l'issue de chaque visite, un bilan d'avancement des attributions de lieux est tenu à jour.

Communication

L'équipe Croisées d'arts assure information et communication sur l'événement. Elle sera amenée à solliciter les exposants pour la rédaction des cartels qui seront affichés dans les croisées à proximité des œuvres. Les exposants confirmeront leur accord pour être présentés dans toute brochure ou catalogue qui pourrait paraître à l'occasion de la manifestation et sur le site internet de l'événement <https://ecc177.com/xda2>

Transport des œuvres

Les exposants ont en charge l'acheminement de leur œuvre jusqu'aux lieux où elles seront entreposées avant l'événement à Château-Landon. Il leur est expressément demandé de concevoir un emballage pratique et protecteur de sorte à permettre les manipulations nécessaires à l'installation dans les croisées, et réutilisable lors du démontage de l'exposition. Les mêmes conditions s'appliquent aux œuvres qui seront exposées dans les lieux kiosques.

Installation des œuvres

Les matériels nécessaires à l'installation des œuvres dans les croisées sont fournis par l'équipe Croisées d'arts, soit de manière standard chaînes, crochets, spots, rallonges électriques, minuteurs, toile servant de fond. Les exposants procurent les éléments qui seraient à la fois spécifiques et indispensables à l'installation de leur œuvre ; s'ils ne sont pas en mesure de les fournir, ils préviennent l'équipe Croisées d'arts au plus tôt, le mieux étant d'en faire part dans la réponse au questionnaire sur l'œuvre à exposer.

L'équipe des Croisées d'arts prend en charge l'installation des œuvres dans les croisées « hôtes ». Elle se charge du démontage de l'exposition et de la mise à l'abri des œuvres qui ne seraient pas immédiatement reprises par les exposants. Lors de ces étapes, la présence des exposants, si elle n'est pas obligatoire, est recommandée.

Pendant la durée de l'événement, l'équipe Croisées d'arts se charge des relations avec les exposants d'une part, avec les croisées « hôtes » d'autre part. Elle effectue les rectifications et les ajustements nécessaires, règle les problèmes qui pourraient survenir, en tant que de besoin, en tient au courant croisées « hôtes » et exposants.